

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission de la science, de
l'éducation et de la culture
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
wbk.csec@parl.admin.ch

À l'attention :

- des gouvernements cantonaux
- du gouvernement de la Principauté de Liechtenstein

Le 2 mai 2019

15.499 n Iv. pa Buttet. Importation de viande halal provenant d'abattages sans étourdissement – Ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Monsieur le Chef du gouvernement,
Mesdames, Messieurs,

Le 12 avril 2019, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) a approuvé un avant-projet relatif à la modification de la loi sur l'agriculture (LAgr) visant à mettre en œuvre l'initiative parlementaire citée en titre. La CSEC-N a chargé son secrétariat de lancer une consultation sur cet avant-projet auprès des cantons, de la Principauté de Liechtenstein, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faîtières de l'économie ainsi qu'auprès d'autres milieux concernés. Nous vous faisons parvenir, en annexe, le projet en question pour avis.

Le délai de réponse est fixé au **23 août 2019**.

L'initiative vise à éliminer les problèmes en rapport avec la vente de viande importée d'animaux ayant fait l'objet d'un abattage rituel. La commission a constaté que la problématique soulevée par l'initiative comportait deux sous-domaines : le premier concerne la différence entre les prix d'adjudication moyens des parts de contingents pour la viande d'animaux ayant fait l'objet d'un abattage rituel et ceux pour les morceaux de choix conventionnels ; le second concerne la déclaration de la viande issue de ce type d'abattage. La question des prix d'adjudication a été résolue au moyen d'une adaptation des spécifications pour les morceaux de viande contenues dans l'ordonnance sur le bétail de boucherie (voir explications à ce sujet dans le rapport). En ce qui concerne la déclaration, la commission propose d'introduire un alinéa 2^{ter} à l'art. 48, LAgr, afin que la viande kasher et



halal importée dans le cadre des contingents tarifaires partiels destinés aux communautés juive et musulmane soit déclarée comme telle.

La procédure de consultation se déroulera **par voie électronique** ; les documents relatifs à la consultation sont disponibles sur les pages suivantes :

Portail du gouvernement suisse : <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

Services du Parlement : <https://www.parlament.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-csec/rapports-consultations-csec>

Après expiration du délai de consultation, les avis reçus seront publiés sur Internet. Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir, dans le délai imparti, votre avis au moyen du formulaire de réponse ci-joint dans la mesure du possible sous forme électronique (**de préférence en format Word**), à l'adresse suivante :

schriftgutverwaltung@blw.admin.ch

Mme Monika Meister (tél. 058 462 25 64, monika.meister@blw.admin.ch) de l'Office fédéral de l'agriculture, et M. Andreas Behr (tél. 058 322 91 95 ; andreas.behr@parl.admin.ch) du Secrétariat des CSEC, se tiennent volontiers à votre disposition pour tout complément d'information.

En vous remerciant d'avance de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Monsieur le Chef du gouvernement, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Christine Bulliard-Marbach
Présidente de la commission

Annexes :

- projet mis en consultation et rapport explicatif
- liste des destinataires de la consultation
- formulaire de réponse